

NOTE D'INFORMATION

TOUSSAINT 2019

► ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs Intercommunal « Les Petites Canailles » est habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir.

Il fonctionnera du **lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2019**. L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de **3 à 11 ans**. Sa capacité d'accueil est de 40 enfants (16 enfants de - 6 ans et 24 enfants de + 6 ans).

La CAF et la MSA participent au financement de la structure.

► HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30. Début des activités à 9h30. Départ possible des enfants à partir de 17h (horaires pouvant être modifiés en fonction du planning d'activités). **Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs, à savoir 18h30.**

► FREQUENTATION

Inscription à la journée.

La structure peut accueillir les enfants en situation de handicap selon certaines conditions (prévoir au préalable un entretien avec le responsable de la structure).

► INSCRIPTION

Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers.

Dossier d'inscription disponible à l'Accueil de Loisirs «Les Petites Canailles» aux horaires habituels d'ouverture.

Pour les parents divorcés/séparés et en cas de garde alternée de l'enfant, chacun des parents doit constituer un dossier.

► Réception des dossiers :

- ✓ **Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles »** aux horaires habituels d'ouverture.
- ✓ **Renseignements complémentaires** auprès du référent de l'Accueil de Loisirs «Les Petites Canailles» (02 37 98 44 56) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (07 71 44 15 90).
- ✓ **L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Péricolaire, les Accueils de Loisirs et les Ecoles de Musique.**

► ENCADREMENT

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés.

► DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR L'INSCRIPTION

- **Carnet de santé de l'enfant** (photocopie pages vaccinations)
- **Photocopie de l'avis d'imposition du foyer fiscal N-1**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** «individuelle» ou «extra-scolaire» (durée de validité 1 an)
- **Fiche sanitaire** de liaison
- **Livret de famille**
- **Décision du tribunal** notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- **P.A.I.** (protocole d'accueil individualisé)
- **Certificat médical d'aptitude** à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)

En cas de réinscription sur une autre période aux Accueils de Loisirs/Accueils périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, les documents justificatifs ci-dessus ne seront pas redemandés dans la limite de leurs durées de validité, sauf en cas d'éventuels changements (nouveaux vaccins). Merci de nous préciser dans quelle structure/période vous avez déjà inscrit votre enfant afin que l'on puisse récupérer vos documents fournis précédemment :

ACCUEIL DE LOISIRS LES PETITES CANAILLES

30 rue Jean Chauveau, Cloyes-sur-le-Loir, 28220 Cloyes-Les-Trois-Rivières

Tél. : 02 37 98 44 56 – alsh.cloyes@grandchateaudun.fr

▮ CE QUE VOUS DEVEZ PREVOIR POUR LES ACTIVITES

- ▮ Pour tous les jours : **une paire de chaussons (obligatoire)** un vêtement imperméable et un change complet pour les petits.
- ▮ Pour les grandes sorties : des chaussures de marche, un sac à dos, un vêtement imperméable et une bouteille d'eau.
- ▮ Pour la piscine : un maillot de bain et une serviette.
- ▮ Pour l'équitation : une paire de bottes et un pantalon (obligatoires sinon pas d'équitation).

Dans tous les cas, les vêtements de l'enfant devront être marqués à son nom.

▮ TARIFS

Le prix de la journée à l'Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles » comprend le repas, le goûter et les diverses activités.

Sortie exceptionnelle : 4,06 € par jour (transport compris).

Revenus nets mensuels du foyer	TARIFS Famille de la C.D.C.	TARIFS Famille hors C.D.C.
• jusqu'à 750 €	5,70 €	10,18 €
• de 751 € à 1 100 €	7,04 €	11,84 €
• de 1 101 € à 1 400 €	8,22 €	12,97 €
• de 1 401 € à 1 700 €	9,28 €	14,22 €
• de 1 701 € à 2 000 €	10,62 €	15,40 €
• de 2 001 € à 2 300 €	11,73 €	16,59 €
• plus de 2 300 €	12,85 €	17,67€

- ✓ Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus N-1.
- ✓ Dégressivité de 10 % pour le 2ème enfant et de 20 % à partir du 3ème enfant fréquentant l'Accueil de Loisirs.
- ✓ Le règlement sera à effectuer à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun (Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun).
- ✓ En cas d'absence due à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation) et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés.

Extrait du règlement intérieur

- ✓ Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h. L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail....) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).
- ✓ En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs, il est demandé de prévenir le responsable de l'Accueil de Loisirs.
Dues aux accidents de la vie (décès, **perte d'emploi...**), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.
- ✓ Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, **15,30 par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.**

▮ MODALITES DE PAIEMENT

- ✓ Paiement par chèque (envoi postal) au Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun.
- ✓ Paiement par virement au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement en espèces (jusqu'à 300 €) et en Carte Bancaire au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement par chèque CESU au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.

RENSEIGNEMENTS

TOUSSAINT 2019

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

PERSONNE RESPONSABLE : PERE MERE TUTEUR

▶ Nom et prénom du responsable :

▶ Adresse domicile :

▶ Code postal : ▶ Commune :

▶ Téléphone fixe : ▶ Téléphone travail :

▶ Téléphone portable :

▶ Courriel

PERSONNE CONJOINT(E) : PERE MERE Autres (à préciser):

▶ Nom et prénom du responsable :

▶ Adresse domicile :

▶ Code postal : ▶ Commune :

▶ Téléphone fixe : ▶ Téléphone travail :

▶ Téléphone portable :

▶ Courriel

SITUATION FAMILIALE :

▶ Nombre total d'enfants : ▶ Nombre d'enfants à charge :

Marié (e) Célibataire Divorcé (é) Pacsé (e) Séparé (e) Union maritale Veuf (ve) Autre

Décision du jugement (joindre une copie)

REGIME :

AGRICOLE (MSA) SNCF/RATP REGIME GENERAL ET FONCTIONNAIRE

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES :

▶ Allocataire : OUI NON CAF MSA RSI Autres (à préciser):

▶ Si oui, nom et prénom de l'allocataire :

▶ Numéro de l'allocataire (fournir un justificatif) :

PROFESSION :

▶ Madame:..... ▶ Lieu de travail :

▶ Monsieur:..... ▶ Lieu de travail :

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS DE SANTE (remboursement maladie) :

CPAM MSA RSI Autres (à préciser):

▶ Nom et prénom de l'assuré :


▶ Numéro de sécurité sociale (fournir un justificatif):

PARTICIPATION ENTREPRISE :

OUI NON

▶ Si oui, libellé et coordonnées de l'entreprise :

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Code de l'Action Sociale et des Familles

 <p>FICHE SANITAIRE DE LIAISON</p>	Enfant : Nom :	Prénom:.....
	Date de naissance :	Garçon : <input type="checkbox"/> Fille : <input type="checkbox"/>
	Adresse :	

Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles » - Dates du séjour :

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires			Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés			Dates
	oui	non			oui	non	
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (préciser)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication - Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

II – Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : Médicamenteuses : oui non Asthme : oui non Alimentaires : oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.....

L'enfant dispose-t-il d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ? Oui Non Si oui, joindre une copie

L'enfant est-il en situation de handicap ? Oui Non

III - Recommandations utiles des parents :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile : Travail : Portable :

Nom et tél. du médecin traitant (facultatif) :

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

AUTORISATION DES PARENTS

TOUSSAINT 2019

► **Je soussigné (e) :**

► **Responsable de l'enfant :**

► **Autorise** l'équipe d'animation à le photographier ou le filmer dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs :

OUI NON

► **Autorise** mon enfant à participer à toutes les activités de l'Accueil de Loisirs : OUI NON

► **Autorise** la Communauté de Communes du Grand Châteaudun à utiliser les photos et les films de mon enfant dans le cadre de la communication Intercommunale (site internet, bulletin communal et intercommunal...) :

OUI NON

► **Autorise** le Directeur de l'Accueil de Loisirs ou/et un animateur à transporter mon (mes) enfant(s) dans leur véhicule, si nécessaire : OUI NON

► **Autorise** mon enfant à quitter l'Accueil de Loisirs sans accompagnement : OUI NON

Noms et adresses des personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

①

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

②

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

Noms et adresses des personnes à prévenir en cas d'urgence :

①

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

②

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

► Nom du médecin traitant : ► N° téléphone :

► En cas d'absence de celui-ci, nom et n° de téléphone d'un autre médecin à contacter :

.....
.....

► Le : ► Signature du représentant légal :

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

FICHE D'INSCRIPTION DE L'ENFANT

TOUSSAINT 2019

► Nom de l'enfant :

► Prénom de l'enfant :

► Date de naissance : ► Age :

Garçon Fille

► **Fréquentation à l'Accueil de Loisirs (cocher les jours retenus)**

- Lundi 21 octobre 2019
- Mardi 22 octobre 2019
- Mercredi 23 octobre 2019
- Jeudi 24 octobre 2019
- Vendredi 25 octobre 2019

- Lundi 28 octobre 2019
- Mardi 29 octobre 2019
- Mercredi 30 octobre 2019
- Jeudi 31 octobre 2019

► Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, précisez approximativement :

► l'heure d'arrivée de l'enfant à l'Accueil de Loisirs :

► l'heure de départ de l'enfant à l'Accueil de Loisirs :

► Je m'engage à ce que mon enfant fréquente l'Accueil de Loisirs
tous les jours pendant la période choisie ci-dessus.

Le : Signature du représentant légal

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS Les Petites Canailles

TOUSSAINT 2019

► Généralités

L'Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles » de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir accueille sur le temps extrascolaire (petites vacances) les enfants de 3 ans à 11 ans. La CAF et la MSA participent au financement de la structure. Les Accueils de Loisirs ne sont pas une « garderie », mais une structure qui prend en compte des exigences pédagogiques spécifiques inscrites dans un projet éducatif.

► Ouverture

L'Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles » fonctionnera du **lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2019 inclus**. Horaires d'ouverture de 7h30 à 18h30. Début des activités à 9h30. Départ possible des enfants à partir de 17h (horaires pouvant être modifiées en fonction du planning d'activités). **Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs, à savoir 18h30. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, 15,30 par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.**

► Inscription

- A la journée
- Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers.
- Dossier d'inscription disponible à l'Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles » aux horaires habituels d'ouverture.
- Pour les parents divorcés/séparés et en cas de garde alternée de l'enfant, chacun des parents doit constituer un dossier.
- Réception des dossiers :
 - Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles » aux horaires habituels d'ouverture.
- Renseignements complémentaires auprès du référent de l'Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles » (02 37 98 44 56) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (07 71 44 15 90).
- L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Péri-scolaire, les Accueils de Loisirs et Ecoles de Musique.
- Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h. L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail....) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).

► Joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- Carnet de santé de l'enfant (photocopie pages vaccinations)
- Photocopie de l'avis d'imposition du foyer fiscal N-1
- Attestation d'assurance responsabilité civile «individuelle» ou «extra-scolaire» (durée de validité 1 an)
- Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)
- Fiche sanitaire de liaison
- Livret de famille
- Décision du tribunal notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- P.A.I. (protocole d'accueil individualisé)

► Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnel qualifié renforcées éventuellement par des intervenants diplômés pour la pratique des activités dites à risques ou nécessitant une spécificité (activités nautiques, escalades, ...).

► Accueil

Le(s) parent(s), ou autre(s) personne(s) accompagnant l'(les) enfant (s) devront émerger une feuille de présence, le matin et le soir (uniquement le mercredi et les vacances). **Les parents devront signer une décharge, si leur (s) enfant (s) est/sont confié(s) à une tierce personne à la sortie de l'Accueil de Loisirs.**

ACCUEIL DE LOISIRS LES PETITES CANAILLES

30 rue Jean Chauveau, Cloyes-sur-le-Loir, 28220 Cloyes-Les-Trois-Rivières

Tél. : 02 37 98 44 56 – alsh.cloyes@grandchateaudun.fr

► Activités

Afin de profiter des différentes sorties et activités particulières, il est impératif d'inscrire votre enfant à l'avance, à l'Accueil de Loisirs même, le nombre de places étant limité dans le bus et sur le lieu de l'animation.

Pour éviter de pénaliser les groupes d'enfants, il est demandé aux parents :

- d'être ponctuels (veiller aux horaires de départ du bus);
- d'avertir le responsable de l'Accueil de Loisirs en cas de désistement (avant 9 heures);
- de respecter les différentes recommandations.

Au cours des divers séjours, des activités extérieures peuvent être improvisées (se référer à l'affichage et à l'équipe d'animation). Le transport des enfants sur les sorties est assuré par une compagnie privée de bus. En cas de désaccord des familles, celles-ci doivent en avertir impérativement le responsable de l'Accueil de Loisirs.

► Discipline

Les enfants sont tenus au respect de l'encadrant et des adultes en général et doivent se respecter mutuellement.

Tout manquement et débordement, toutes violences physiques ou morales seront soumis à l'avis de la Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, par l'intermédiaire de son Vice-président, qui jugera de la gravité des faits. Une exclusion de l'Accueil de Loisirs pourra être proposée.

► Tarifs

Le règlement de la participation s'effectuera à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun. Possibilité de paiement par chèque, espèces (jusqu'à 300 €), Carte Bancaire et Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Absence : Dues à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation, ...), sur demande de la famille et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés. Dues aux accidents de la vie (décès, perte d'emploi...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès...), les jours d'absences ne sont pas facturés. Dues aux accidents de la vie (décès, perte d'emploi...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

Absence le jour d'une sortie exceptionnelle, sans justificatif et sans en avoir prévenu les responsables des Accueils de Loisirs : la Communauté de Communes du Grand Châteaudun se réserve le droit d'appliquer une pénalité. A savoir : montant de la journée x 2.

► Sécurité – Hygiène

En cas de problème de santé, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se chargent de contacter les parents puis le médecin traitant ou les pompiers qui seront amenés à intervenir dans toute urgence. Ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier d'inscription), l'autorisation médicale. Les enfants devront être à jour de leurs vaccins. Le responsable de l'Accueil de Loisirs se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène et de propreté (poux...). Dans le cadre des activités ou en cas de problème particulier, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se réservent le droit de transporter les enfants dans leur véhicule personnel, dans le respect du Code des assurances.

► Assurance

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel. Elle intervient en complément de l'assurance familiale.

► Divers

Pour les jeunes enfants, 3 et 4 ans notamment, prévoir des vêtements de rechange et avertir si la sieste est recommandée ; En cas d'activités « piscine », prévoir des vêtements de bain et une serviette, ainsi que les casquettes (ou chapeaux) ; En cas d'activités nautiques, canoë-kayak, aviron, planche à voile... le test d'aisance aquatique est exigé ;

Les enfants sont quelquefois filmés et/ou photographiés dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs. Une autorisation des parents est requise.

► Repas

Nous vous rappelons que l'enfant doit avoir pris son petit déjeuner avant de venir à l'Accueil de Loisirs. Le goûter est fourni et pris à l'Accueil de Loisirs. Les goûters personnels ne sont pas autorisés. Lors des sorties, des repas froids sont prévus. Le goûter est également fourni et pris à l'Accueil de Loisirs.

► Je, soussigné (e) : Père Mère Responsable légal de l'enfant

Nom : Prénom :

Domicilié(e) à :

M'engage à respecter le règlement intérieur et les horaires d'accueil, d'activités et de départ définis pour l'Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles ».

Le :

Le :

Signature (s) du (des) responsables de l'enfant :

Responsable de L'Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles » :

PLANNING D'ACTIVITES

TOUSSAINT 2019



Accueil de Loisirs « Les Petites Canailles »
Programme des vacances d'octobre
Du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2019

Capacité d'accueil :
16 enfants – de 6 ans
24 enfants + de 6 ans

JOURNEE SURPRISE

Lundi 21 octobre	Décor de tables / Champignons automnales / jeux autour du ballon
Mardi 22 octobre	JOURNEE SURPRISE
Mercredi 23 octobre	Expériences / fabrication d'un hibou / atelier culinaire
Jeudi 24 octobre	Jeux au gymnase de Cloyes sur le Loir
Vendredi 25 octobre	Sortie aux Grottes du Foulon à Châteaudun de 9h30 à 12h / fabrication cornets de bonbons / atelier culinaire
Lundi 28 octobre	Jeux extérieurs / quilling citrouille/ zumba
Mardi 29 octobre	Rallye Halloween / fabrication cadres photo en coquilles d'œufs
Mercredi 30 octobre	Fabrication de potions de sorcier / fabrication de monstres surprises / atelier sucettes et verrines de vers de terre
Jeudi 31 octobre	Promenade dans Cloyes sur le Loir pour fêter Halloween avec les commerçants / boom déguisée

Accueil de Loisirs LES PETITES CANAILLES
30 Rue Jean Chauveau, Cloyes sur le Loir, 28220 Cloyes les Trois Rivières
Tél 02.37.98.44.56 / alsh.cloyes@grandchateaudun.fr